

Question de Mme Nagy sur « l'entretien et la gestion du Parc de Bruxelles »

Mme Nagy.- Lors des Conseils communaux des 19 octobre 2009 et 11 janvier 2010, j'ai eu l'occasion d'interroger l'échevin en charge des Espaces verts sur la gestion du Parc de Bruxelles. Mes interventions portaient sur un certain nombre d'écueils quant à son entretien : état des bancs, pelouses endommagées, allées, enclos illégal pour les véhicules, fréquence des manifestations y organisées. Certains aspects susmentionnés, dont la présence d'un parking à ciel ouvert dans le parc et la quantité importante de manifestations, ont été améliorés, ce dont je me réjouis.

Je suis cependant au regret de constater que d'autres problèmes perdurent. Les pelouses semblent souffrir d'avantage. Nous avons évoqué les sentiers qui se créent suite au non-respect des coureurs. Aujourd'hui, je déplore la disparition totale des pelouses en certains endroits, notamment à l'entrée située en face de la place des Palais.

Le mobilier continue de subir nombre de détériorations. La propreté du parc laisse souvent à désirer. Le déblayage des allées par les jardiniers a pour conséquence la mise à nu des terres au pied des arbustes. Or les résidus enlevés constitue la composante principale de l'humus, source naturelle d'engrais pour les arbustes des taillis. Une fois dépourvue de sa couverture de végétaux en décomposition, la terre se couvre de mauvaises herbes. Celles-ci devront alors être enlevées manuellement ou chimiquement avec des désherbants forts polluants.

Le talus du Vauxhall est pourtant planté et couvert de lierre, ce qui lui confère une toute autre valeur esthétique. Cette technique est d'ailleurs utilisée dans le parc Élisabeth. Des clôtures en bois fondus, installées par l'IBGE y retiennent les feuilles, ce qui évite également les coulées de boue que nous pouvons constater dans les dolomies. L'utilisation de souffleuses à moteur deux-temps pour ramasser les feuilles mortes produit du CO₂, des gaz d'échappement et du benzène, sources d'odeurs et de pollution sonore. Des tas de feuilles

s'amoncellent dans les allées du parc, ce qui n'améliore pas l'aspect général du lieu. Ils restent là pendant de longues périodes, jusqu'à ce qu'ils soient déplacés vers le centre de compostage de Neder-over-Heembeek.

Je m'étonne du choix opéré pour les arbustes, qui sont d'une essence fort haute, alors qu'ils sont régulièrement taillés à 50 cm...

Les bassins du parc sont toujours vides à l'heure actuelle.

Quelles mesures seront-elles prises pour conserver les pelouses du parc ou les restituer ?

Combien de manifestations auront lieu cette année dans le parc ?

La réparation du mobilier est-elle prévue ? Dans l'affirmative, comment se fera-t-elle et quelles seront les mesures prises pour prévenir les dégradations ?

Un plan d'actions de prévention et d'information est-il prévu pour lutter contre la saleté du parc et sanctionner les infractions ? Quelle est la fréquence de vidage des poubelles lorsqu'il n'y a pas de manifestation organisée dans le Parc ?

Quel est le bilan des surveillances effectuées par les équipes de BRAVVO ?

En ce qui concerne la mise à nu des terres au pied des arbustes, le service des Espaces verts a-t-il proposé des alternatives ?

Quel est le calendrier prévu pour la gestion et l'entretien du parc de Bruxelles ?

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Mampaka.

M. Mampaka, échevin.- Voici les éléments de réponses à vos questions :

La détérioration des pelouses. L'utilisation assidue du parc à des fins sportives ou de détente laisse des traces évidentes. En 2010, nous avons commencé à sensibiliser les joggeurs à l'utilisation des chemins. Nous tentons de réduire au maximum les occupations en pelouse. Nous avons par ailleurs prévu au budget 2011 un montant de 25.000 € pour les réparations des pelouses dans les parcs. Les mesures de protection des pelouses sont de deux ordres : préventives avant la manifestation (étude de la disposition des infrastructures et du public, utilisation de protections, obligation d'installer les infrastructures sur le sol en dur ; curatives après la manifestation (réparation par l'organisateur ou le service

lui-même). Je rappelle que le service des Espaces Verts avait demandé, à l'époque de la conception du cahier des charges pour la restauration du parc, d'intégrer des dispositifs de protection autour des pelouses. Cette proposition n'a malheureusement pas été retenue et nous en payons les conséquences.

Le nombre de manifestations. Il est difficile de vous donner un chiffre définitif pour l'année 2011. Cependant, nous sommes en mesure de vous fournir les chiffres des années précédentes : en 2010, le parc a accueilli 50 manifestations ; en 2009, 61 manifestations, contre 80 en 2008. Nous avons donc écouté les remarques de l'opposition.

La détérioration du mobilier urbain. Les services des Espaces Verts entament la rénovation du mobilier urbain dans les parcs durant la bonne saison, à savoir de mars à septembre. Il est prévu de rénover le mobilier dans le parc de Bruxelles tous les trois ans. L'année passée, les peintres se sont rendus à deux reprises dans la zone du kiosque afin de recouvrir les tags présents sur les bancs.

La propreté du parc. Je suis un échevin heureux, puisque 26 jeunes « win-win » (PTP, ALE...) sont venus renforcer le service des Espaces verts. Nous avons par ailleurs entrepris des démarches en vue d'assermenter les agents de ce service pour qu'ils puissent constater les infractions en matière de propreté.

Le déblayage des feuilles et leur stockage. Le déblayage des feuilles mortes est une tâche indispensable sur les chemins et les pelouses. Par contre, dans les bosquets, l'évidence voudrait effectivement qu'on les laisse sur place.

Néanmoins, vu la configuration des talus et l'érosion qui s'ensuit, avec des coulées de boue, les feuilles ne restent pas sur place. Le vent vient en outre aggraver la situation. Avant les travaux de rénovation, cette détérioration était limitée par la présence d'une haie de ribes alpinum, doublée d'une bande de gazon de 50 cm de large. Le service des Espaces Verts proposera une solution similaire à la direction des Monuments et des Sites, et retient votre suggestion de plantation de lierre comme couvre-sol afin de réduire l'érosion et le désherbage.

Le choix et la taille des arbustes. Le choix des arbustes a été soumis à

l'approbation de la direction des Monuments et des Sites ainsi qu'à la Commission Royale des Monuments et des Sites. La taille des arbustes est effectuée pendant les périodes automnales et hivernales, le but étant de densifier le sous-bois afin de contrecarrer l'érosion due aux précipitations. Ici aussi, le service des Espaces Verts, qui se réunit régulièrement avec la direction des Monuments et des Sites, proposera des alternatives, en espérant qu'elles soient acceptées.

La gestion différenciée du parc. Vous l'avez lu dans l'agenda 21, la gestion différenciée des parcs fait déjà l'objet de plusieurs fiches. Les souffleuses ne sont pas à 2, mais à 4 temps.

Je tiens à votre disposition le calendrier détaillé des opérations d'entretien menées dans le parc tout au long de l'année.

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy.- Je remercie l'échevin pour sa réponse. Le parc de Bruxelles est à la fois un poumon pour la Ville et un lieu central de balade, mais c'est aussi l'image de Bruxelles. Il mériterait une gestion plus intégrée, mieux différenciée et quotidienne pour éviter de telles situations. Nous devons revenir sur certaines décisions prises par le passé, notamment en termes de plantations. J'aurai l'occasion de revenir vers vous sur ce dossier.

Question de Mme Nagy sur « le rôle de la Ville de Bruxelles dans la mise en œuvre du Schéma directeur du Quartier européen »

Mme Nagy.- L'accord tripartite entre la Ville, la Région et le gouvernement fédéral sur la mise en œuvre du Schéma directeur du Quartier européen trouve sa justification dans l'intérêt des trois parties à dégager une stratégie adéquate pour ledit Quartier. De prime abord, je souhaite réitérer ici ma conviction que pour Bruxelles, être capitale européenne est une très grande chance. Ce statut nous projette, autorités et habitants, dans une dimension politique de niveau international et crée des opportunités pour les Bruxellois. Mais il complexifie